## QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017 Rapporteur : Madame Claire LEVRY-GERARD

N° 22

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/03/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017 (accusé de réception du 20/03/2017)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention 2017 à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille

En application de la convention, versement d'une subvention de 379 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille.

\*\*\*

La convention d'objectifs passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 379 835 € (imputation budgétaire 95 6574 « subventions actions tourisme »).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser une subvention de fonctionnement de 379 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille au titre de l'année 2017.